



CYCLE D'ORIENTATION

Charte des transports

Car postal et les TPC s'engagent à :

- accueillir des parents dans les bus pour qu'ils puissent constater la situation
- s'assurer que le plus grand nombre possible d'élèves soient assis durant le trajet
- inspecter systématiquement les véhicules avant et après chaque course par les chauffeurs, afin de dénoncer tout dégât qui pourra être facturé aux parents
- signaler à la direction du Cycle d'Orientation les agissements des élèves turbulents
- assigner, durant une période déterminée, une place fixe à l'élève indiscipliné
- encadrer les élèves auteurs de dégradations certains mercredis après-midi pour le nettoyage des bus et ceci après entente avec les parents
- sanctionner les délits graves en retirant le titre de transport de l'élève (une semaine ou davantage)
- déposer plainte s'ils l'estiment nécessaire

Les parents s'engagent à :

- collaborer activement avec Car postal, les TPC et le Cycle d'Orientation, dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- transmettre au secrétariat du Cycle d'Orientation (024 482 12 40) les situations délictueuses

Le Cycle d'Orientation s'engage à :

- éduquer et informer, par le biais de Car postal et des TPC, les élèves sur les droits et les devoirs des usagers des transports en commun
- collaborer activement avec Car postal, les TPC et les parents, dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- consigner toutes les indisciplines constatées dans les bus et annoncées par Car postal et les TPC
- convoquer les parents et leur enfant si ce dernier met, par son attitude, en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles

Les élèves doivent donc :

- attendre le bus derrière la ligne marquée sur le sol jusqu'à l'arrêt complet du bus (ex.: arrêt parc Némoz)
- faciliter l'embarquement et le débarquement de tous les voyageurs
- rester assis dès leur arrivée dans le bus jusqu'à son arrêt complet à destination ou, à défaut de pouvoir s'asseoir, adopter une attitude offrant le maximum de sécurité pour eux-mêmes et leurs camarades
- respecter les voyageurs et le matériel Car postal et TPC
- user d'un langage correct et d'un niveau sonore tolérable
veiller au respect des camarades et des usagers présents dans le bus et ceci en toutes circonstances.

Approuvé par les Cars postaux, les TPC et la direction du Cycle d'Orientation en décembre 2001.